

# USGT4E - Gestion et entremise immobilières

## Présentation

### Objectifs pédagogiques

En France, les professions immobilières font l'objet d'une réglementation étroite. Sont ainsi encadrées les activités tendant à opérer une entremise immobilière les activités de gestion immobilière.

Les géomètres experts, en qualité de profession réglementée ne sont certes pas soumis à la Loi Hoguet mais la réglementation applicable aux géomètres experts s'inspirent grandement de cette loi qu'il convient donc d'étudier aussi.

L'objectif de ce cours est donc d'exposer aux étudiants les règles applicables aux activités immobilières qu'en qualité de géomètre expert ils vont pouvoir exercer.

### Compétences

Comprendre et acquérir les connaissances essentielles en matière de gestion et d'entremise immobilière

## Programme

### Contenu

La formation s'organise en trois blocs :

- Loi Hoguet/ réglementation spécifique en matière de gestion et d'entremise/ présentation des règles propres au mandat
- Gestion immobilière et présentation des principaux baux
- Vente immobilière et présentation des promesses de vente et du contrat de vente en matière immobilière

### Modalités de validation

- Examen final

Mis à jour le 08-11-2021



**Code : USGT4E**

Unité spécifique de type cours  
2 crédits

**Responsabilité nationale :**  
EPN02 - Ecole supérieure des  
géomètres et topographes  
(ESGT) / 1